



Probleme ancien employeur qui empeche de retrouver du travail

Par **jon281085**, le **07/04/2014** à **15:41**

bonjour, je voudrai savoir si mon ancien employeur à le droit de faire des critique pour que je ne retrouve pas de travail auprès des boites d'intérim. Et s'il y a un recoure .
Merci d'avance pour votre réponse

Par **P.M.**, le **07/04/2014** à **18:48**

Bonjour,
Je pense que vous savez que l'employeur n'a pas le droit de vous dénigrer pas plus que vous ne pouvez le faire à l'encontre de l'entreprise même après la rupture du contrat de travail mais il faudrait connaître les éléments de preuve dont vous disposez concernant cette nuisance à votre réputation...

Par **jon281085**, le **07/04/2014** à **21:41**

Oui effectivement je sais qu'il n'a pas le droit mais je ne sais pas comment le prouver, c'est une agence d'intérim qui m'a prévenu car elle c'est renseigné sur mon compte après mon inscription. Mon ancien employeur m'a donc dénigré auprès de celle-ci mais ce n'est peut-être pas la seul...

Par **P.M.**, le **07/04/2014** à **21:47**

Il faudrait que vous puissiez au moins recueillir des témoignages sachant qu'à la limite l'agence d'intérim n'avait pas plus à interroger l'ancien employeur...

Par **Lauyod**, le **19/04/2014** à **19:23**

Bonjour mon ancien employeur me dénigre aussi, j'ai une preuve : l'employeur chez qui j'ai travaillé pendant 16 ans (avec qui j'ai toujours une très bonne relation) m'a reporté les faits

suyants "la drh de l'entreprise xxx m'a appelé pour vérifications de références et m'a dit que l'entreprise xxx vous avait plombé en parlant de la procédure que vous avez entamée aux prud'hommes" il m'a reporté ces propos par écrit. Ai-je intérêt à porter plainte contre lui pour dénigrement ?

Merci pour votre réponse.

PS : je n'ai pas décroché le poste, la drh m'a rappelée en me reportant les mêmes faits

Par **P.M.**, le **19/04/2014** à **23:59**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...